

Djamel Beghal, mentor des terroristes, ne sera pas expulsé vers l'Algérie



Un croquis de l'islamiste Djamel Beghal au tribunal en 2014 pour une complicité d'évasion. AFP/BENOIT PEYRUCQ

Déchu de sa nationalité française en 2006, ce prisonnier du djihadisme français réclamait une libération conditionnelle avec retour en Algérie.

La justice a refusé [la demande de libération conditionnée à son expulsion vers l'Algérie de l'islamiste Djamel Beghal](#), considéré comme [l'un des mentors](#) de Kouachi et Coulibaly, auteurs des attentats de janvier 2015 à Paris, a-t-on appris mardi auprès de son avocat, Me Bérenger Tourné.

Djamel Beghal a été condamné en décembre 2013 à 10 ans de prison pour [avoir projeté l'évasion en 2010 de Smaïn Aït Ali Belkacem](#), ancien du Groupe islamique armé algérien (GIA), condamné à perpétuité pour l'attentat à la station RER Musée d'Orsay en 1995 à Paris qui avait fait 30 blessés.

LIRE AUSSI

> [L'islamiste Djamel Beghal cachait un téléphone dans sa cellule : 4 mois de plus](#)

Franco-Algérien déchu de sa nationalité française, Beghal, incarcéré au centre pénitentiaire de Vézin, près de Rennes, a été déclaré expulsable en 2007, deux ans après avoir été condamné une première fois à 10 ans de prison pour avoir préparé des attentats en France, notamment contre l'ambassade des États-Unis à Paris. Mais son expulsion a été suspendue en 2009 par la justice administrative, en raison «des risques liés à la torture et à des traitements inhumains et dégradants» qui pèseraient sur lui en cas de retour dans son pays.

«La libération de Djamel Beghal conditionnée à son expulsion vers l'Algérie a été refusée lundi par le juge d'application des peines, ce qui est complètement incohérent étant donné que cela fait 10 ans que la France cherche à l'expulser», a déclaré à Me Bérenger Tourné, dont le client est considéré comme le mentor de Chérif Kouachi et d'Amedy Coulibaly, deux des auteurs des attentats islamistes de janvier 2015 contre Charlie Hebdo à Paris.

«Il y aurait des doutes sur l'algérianité de Djamel Beghal, c'est la première fois en 20 ans que ça se produit, nous allons faire appel», a précisé l'avocat. «Djamel Beghal devrait être libéré au plus tard en septembre 2018, mais peut-être que dans un an le climat aura changé en Algérie et que la Cour européenne des droits de l'homme verra d'un mauvais oeil son éloignement vers l'Algérie», a ajouté Me Tourné.

Le Parisien avec AFP.

leparisien.fr

Promoted

0:22

Cuisine Actuelle
Aubergine farcie façon tian

Michael Flynn, pro-Russes et
bref conseiller à la sécurité

Lyon : un fou
transportant